

Communiqué de presse

Prévisions de comparis.ch sur les primes de l'assurance de base

« En 2023, les primes maladie augmenteront de 5 % »

D'après les prévisions de Comparis, les primes de l'assurance de base augmenteront en moyenne de 5 % en 2023. Selon Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis, la nécessité d'un tel choc des primes aurait pu être évitée sans intervention politique dans la gestion des réserves. « L'Office fédéral de la santé publique a contraint les caisses maladie à réduire leurs réserves. Raison pour laquelle il manque désormais à nombre d'entre elles le matelas financier nécessaire pour amortir les fluctuations actuelles des coûts », déplore-t-il.

Zurich, le 5 mai 2022 – « L'évolution du comportement de l'offre et de la demande en raison de la pandémie, la grande incertitude qui règne autour de la covid longue et le retard variable pris notamment par les médecins et les hôpitaux dans la facturation compliquent l'élaboration de prévisions », explique Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis. Malgré tout, certains signes ne trompent pas : pour lui, de nombreuses personnes assurées pourraient voir leur prime bondir de plus de 10 % en 2023. L'expert estime qu'en moyenne, la prochaine mise à jour des primes fera advenir une hausse de 5 % dans l'assurance de base.

L'augmentation des coûts n'est imputable qu'en partie à la pandémie

Selon les dernières prévisions de Comparis et du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF)*, la croissance de l'ensemble des coûts de la santé en Suisse s'est chiffrée à 7,3 % en 2021. Les prévisions de l'expert reposent sur l'hypothèse selon laquelle cette croissance devrait s'établir à 1,3 % cette année, et à 1,2 % en 2023.

La croissance de la part des coûts en lien avec le niveau des primes d'assurance maladie s'est élevée l'an dernier à 5,6 %, avec toutefois d'importantes variations**. Dans l'assurance de base par exemple, les coûts de santé par personne ont baissé de 1,3 % entre le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020. Au dernier trimestre 2020, ils ont augmenté de 5,1 %, avant de marquer une nouvelle baisse, de 2 %, au premier trimestre 2021. Au quatrième trimestre 2021, ils ont augmenté de 5,6 %, après une hausse de 9,2 % et 8,3 % aux deuxième et troisième trimestres respectivement. Selon l'association des assureurs maladie Santésuisse, leur croissance s'est établie à 5 % au premier trimestre 2022.

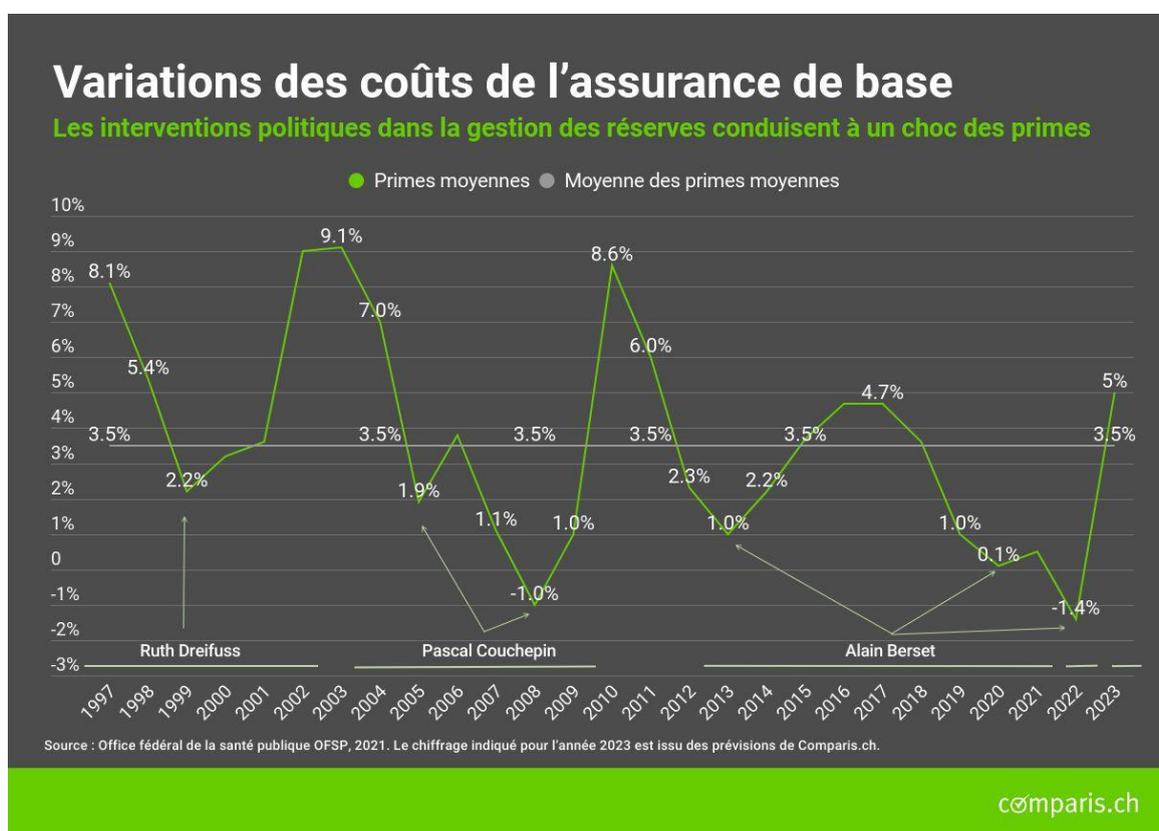
« La pandémie n'explique que partiellement la trajectoire en dents de scie qu'ont dessinée les coûts entre 2020 et 2022. Ces chiffres ne peuvent que difficilement être pris en compte pour élaborer des prévisions sur les coûts », estime l'expert. Au bout du compte, il table sur une augmentation des coûts de l'ordre de 2 % pour cette année et pour l'année prochaine.

F. Schneuwly s'attend en outre à ce que la courbe des coûts s'aplatisse de nouveau et à ce que la croissance des coûts des prestations médicales à la charge de l'assurance de base se stabilise ces prochaines années dans une fourchette comprise entre 2 et 3 %, soit environ 1 % de plus que la croissance des dépenses de santé totales.

Ce n'est pas la première fois que l'intervention politique dans la gestion des réserves conduit à un choc des primes

« L'Office fédéral de la santé publique a contraint les caisses maladie à réduire leurs réserves. Raison pour laquelle il manque désormais à nombre d'entre elles le matelas financier nécessaire pour amortir les fluctuations actuelles des coûts », observe F. Schneuwly, qui craint que de nombreuses personnes assurées voient leur prime bondir de plus de 10 % en 2023.

Et pour cause : « Grâce aux réserves qu'elles avaient placées sur les marchés de capitaux, les caisses avaient atteint de tels rendements qu'elles ont été en capacité à la fois de couvrir le déficit des assurances et, jusqu'à fin 2021, d'étoffer ces réserves déjà confortables ». Ces quatre dernières années, l'OFSP s'est montré souple dans l'approbation des primes, estime F. Schneuwly : compte tenu des réserves importantes des caisses, il n'a pas appliqué à la lettre les prescriptions de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie aux termes de laquelle les primes doivent couvrir les coûts.



Par voie de révision d'ordonnance, le Conseil fédéral a accru l'an dernier la pression sur les assureurs pour qu'ils puisent dans leurs réserves, et ce quand bien même une augmentation exceptionnelle des coûts se profilait, analyse l'expert. « Lors de l'approbation des primes, de nombreuses caisses ont cédé à la pression de l'OFSP et ont réduit leurs réserves de manière excessive en fixant des primes bien inférieures aux coûts », assure F. Schneuwly.

Les coûts n'augmentant plus de 4 % par an comme ce fut le cas en 2010 et 2011, mais de 2 ou 3 % seulement, et les bénéfices issus des marchés des capitaux s'effritant moins qu'à

l'époque, il considère que le choc des primes sera un peu plus modéré qu'en 2010 et 2011 et s'établira à 5 %.

Si la hausse des coûts est relativement modeste par rapport à celle des premières années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), F. Schneuwly l'explique notamment par le financement des hôpitaux introduit en 2012, l'amélioration constante de la compensation des risques, la part croissante des personnes optant pour un modèle alternatif dans l'assurance de base, la baisse du prix des médicaments et la participation limitée aux coûts des soins vieillesse.

« L'accélération de la hausse des primes appelle des freins aux coûts qui sont inefficaces »

« Or, les mesures nées de l'hystérie de la Confédération quand il s'agit de coûts de santé risquent toujours de faire plus de mal que de bien », prévient F. Schneuwly. Ainsi, la limitation de l'admission des médecins et le projet de renforcement de la qualité permettront difficilement de faire des économies car ils alourdiront avant tout la bureaucratie.

L'expert craint que l'accélération de la hausse des primes d'assurance maladie n'ouvre la voie à la mise en place d'objectifs de maîtrise des dépenses et à des freins aux coûts qui sont inefficaces.

« Le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative pour un frein aux coûts du parti Le Centre comprend cinq pages A4 de texte de loi, bien que l'idée de base des objectifs en matière de coûts ait été abondamment critiquée lors de la consultation », rappelle-t-il.

Si le Parlement n'élague pas, cinq autres pages A4 suivront au niveau de l'ordonnance, si bien que le personnel médical sera accaparé davantage encore par la bureaucratie que par les soins à apporter aux patientes et aux patients, redoute l'expert.

« Décélérer le rythme des réformes de la LAMal plutôt que l'accélérer »

De l'avis de F. Schneuwly, au lieu d'accélérer, le Parlement doit ralentir sur les réformes de la LAMal et évaluer précisément les modifications législatives à l'aune de leurs effets souhaités et indésirables.

Revendications de Comparis en matière de politique de santé

- adopter enfin le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires ;
- simplifier drastiquement la surréglementation en matière de qualité médicale et viser la concurrence sur la qualité ;
- permettre aux assureurs de ne porter à la charge de l'assurance de base que les prestations efficaces, adéquates et économiques, et
- dans les modèles d'assurance alternatifs (MAA), élargir la marge de manœuvre des assureurs et des fournisseurs de prestations médicales s'agissant du catalogue des prestations, des tarifs et des prix, des primes et de la durée des contrats. Plus de 70 % des personnes assurées sont déjà au bénéfice d'un modèle d'assurance alternatif. Une tendance qui prend de l'ampleur.

Sources

* [Prévisions des coûts de santé du KOF](#)

** [Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie \(MOKKE\) de l'OFSP](#)

Pour en savoir plus :

Felix Schneuwly

Expert Assurance maladie

Téléphone : 079 600 19 12

E-Mail : media@comparis.ch

comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 175 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.